



Compte-rendu Conseil communautaire du 14 avril 2021

Présents : Jean-Claude TRAMESEL / Valérie GARET / Francis THIEBAUT / Michèle LEPAUL / Antonin SIMOES / Michel BORDOT / Michel DELAITRE (Départ à 20h30) / Sylvain PETITGENET / Jean-Luc BRULE / Anthony MARIE / Henri DE MALLIARD / Marguerite COURTOY / Marc DOILLON / Ghislain JACQUEY / Denis FOURRIER / Daniel VINEY / Anne LEONARD / Christian CHASSARD / Véronique GRANDJEAN / Didier BAERT / Martine GRILLOT / Benoit MIEGE / Christiane OUDOT / Alain GRILLOT / Christiane GROSJEAN / Corinne THIERY / Bernard ROGER / Jean-Louis GRANDHAIE / Jean-Daniel GEROME / Luis DA SILVA / Bernard GAUTHIER / Marie-Jeanne MOUGIN / Michel DESIRE / Bernard GALMICHE / Pascal BIGE / Thierry BORDOT / Noëlle GRANDJEAN / Hervé LEROY / Rachida LAOUIF-SABER (Départ à 21h05 – procuration à Noëlle GRANDJEAN pour la fin de la séance) / Thierry BELLONCLE / Gaston VILMINOT / Bruno MACHARD

Absents : Philippe LABACHE / Francis DESCHASEAUX / Véronique HUMBLOT / Daniel CLAUDEL / Alain ROBERT / Jean JOAQUIM / Sabine LARUE

Titulaires ayant donné une procuration : Nicolas CHOUX (à Anthony MARIE) / Patricia AUBRY (à Christiane GROSJEAN) / Benjamin ROULEAU (à Benoit MIEGE) / Patrick LAURENT (à Anthony MARIE) / Jacinthe NAIDET (à Thierry BORDOT)

Excusés : Jean-Pierre ARGENTION / Paul NIGAY / Aurélien GRAS / Pascal SIMONIN

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Martine WOLFER (remplaçant Thierry COUSIN) / Patrick BOLE-RICHARD (remplaçant Michel RICHARD) / Bruno MOUTON (remplaçant Claude FOURNIER)

Ont participé : Patrick CANNET / M-Alyette JACQUES / Alice GRANDJEAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marguerite COURTOY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2021

Le compte-rendu du 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

I. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Délibération du Bureau n°2021-B002 relative à des dossiers (6) de demande d'effacement de dettes pour un montant total de 2 259,39 € (ordures ménagères).

Le conseil communautaire prend connaissance de cette délibération.

II. Modification de périmètre de la CCHC – Demande de retrait de la commune d'Anchenoncourt et Chazel

M. SIMOES demande la motivation de la commune. M. DELAITRE répond que Terres de Saône correspond davantage à leur bassin de vie (emploi, écoles, etc.)

Mme LEPAUL interroge l'assemblée sur les participations SPANC versées par anticipation. M. le Président : « la CCHC prendra l'attache des services de la CCTDS pour traiter ce point ». Mme GARET précise que cela concerne moins d'une dizaine d'usagers.

M. le Président explique que les communes doivent se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois. « A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée défavorable. Il est important que chaque commune se prononce ».

M. BORDOT : « Qui instruira et financera l'instruction des permis dans le cadre du PLUi ? » M. le Président répond que la commune choisira son prestataire : Ingénierie 70 ou la CCHC par convention si elle dispose ultérieurement du service.

M. JACQUEY souhaite savoir si d'autres communes ont le projet de se retirer du territoire de la CCHC. M. le Président : « Lors de nos rencontres en communes, aucun maire n'a évoqué ce sujet. »

Un débat s'en suit sur les raisons qui ont initialement amenées la commune d'Anchenoncourt à sortir du périmètre de la CCHC.

M. le Président appelle au vote sur la demande de retrait.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 24 mars, M. le président propose au Conseil :

- D'accepter la demande de retrait de la commune d'Anchenoncourt et Chazel à compter du 1^{er} janvier 2022, dans les conditions contractuelles ci-dessus présentées ;
- De l'autoriser à signer la convention correspondante ;
- De notifier la présente délibération au Maire de chacune des communes membres de la CCHC conformément au CGCT, chaque conseil municipal disposant alors d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé ;
- De demander à Mme la Préfète de la Haute-Saône de bien vouloir arrêter la décision de retrait de cette commune.

VOTES : 50 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

M. DELAITRE quitte la salle (20h30).

Mme LAOUFI-SABER donne procuration à Mme GRANDJEAN Noëlle avant de quitter la salle (21h05).

III. Comptes de gestion 2020

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril, M. le président propose au Conseil de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public pour les 8 budgets n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - BUDGET GENERAL

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget général à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - « SPANC »

VOTES : 49 Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe « SPANC » à la majorité.

COMPTE DE GESTION - « Vergers de Fontenois »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe « vergers de Fontenois » à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - « Base touristique de Passavant »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget annexe « base touristique de Passavant » à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - « ZAC de la Combeauté »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget « ZAC de la Combeauté » à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - BUDGET « ZAC de Demangevelle »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget « ZAC de Demangevelle » à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - « ZAC de la Mourlotte »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget « ZAC de la Mourlotte » à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION - « ZAC Montdoré »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte de gestion du budget « ZAC Montdoré » à l'unanimité.

IV. Comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

M. le Président quitte la salle.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril, M. GRILLOT, Vice-président propose au Conseil d'approuver les comptes administratifs 2020. Annexes 1 à 8

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GENERAL

VOTES : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif relatif au budget général à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « SPANC »

VOTES : 46 Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1

Le conseil communautaire approuve le compte administratif « SPANC » à la majorité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « Vergers de Fontenois »

VOTES : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif « vergers de Fontenois » à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « Base touristique de Passavant »

VOTES : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif « base touristique de Passavant » à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « ZAC de la Combeauté »

VOTES : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif « ZAC de la Combeauté » à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « ZAC de Demangevelle »

VOTES : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif ZAC de Demangevelle à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « ZAC de la Mourlotte »

VOTES : 46 Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif ZAC de la Mourlotte à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF - « ZAC Montdoré »

VOTES : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le compte administratif ZAC Montdoré à l'unanimité.

M. le Président reprend sa place. Il propose d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessous :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET GENERAL

Excédent de fonctionnement reporté : 1 697 771,50 €

Excédent d'investissement reporté : 243 122,34 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget général à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « SPANC »

Affectation du résultat (1068) : 5 233,45 €

Excédent de fonctionnement reporté : 125 478,15 €

Déficit d'investissement reporté : 5 233,45 €

VOTES : 49

Pour : 48

Contre : 1

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget « SPANC » à la majorité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « Vergers de Fontenois »

Excédent de fonctionnement reporté : 2 710,66 €

Excédent d'investissement reporté : 28 129,74 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget « vergers de Fontenois » à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « Base touristique de Passavant »

Déficit de fonctionnement reporté : - 13 600,82 €

Excédent d'investissement reporté : 27 010,39 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget « base touristique de Passavant » à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « ZAC de la Combeauté »

Excédent de fonctionnement reporté : 54 239,64 €

Déficit d'investissement reporté : - 67 364,64 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget « ZAC de la Combeauté » à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « ZAC de Demangevelle »

Excédent de fonctionnement reporté : 185 677,26 €

Déficit d'investissement reporté : - 194 478,90 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget ZAC de Demangevelle à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « ZAC de la Mourlotte »

Excédent de fonctionnement reporté : 2 773,56 €

Déficit d'investissement reporté : - 2 773,56 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget ZAC de la Mourlotte à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTATS - « ZAC Montdoré »

Excédent de fonctionnement reporté : 6 733,75 €

Déficit d'investissement reporté : - 6 733,75 €

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve l'affectation de résultats relative au budget ZAC Montdoré à l'unanimité.

V. Vote des taux de fiscalité 2021

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril, M. le président propose au Conseil de maintenir les taux de fiscalité 2020 pour l'exercice 2021.

VOTES : 49

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le maintien des taux de fiscalité à l'unanimité.

VI. Budgets primitifs 2021

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du conseil communautaire du 17 mars 2021, M. le Président présente les projets de budget.

M. DOILLON interroge sur les dépenses de personnel. M. le Président et M. GRILLOT précisent la ventilation des crédits sur ce chapitre.

M. DOILLON interroge quant à l'absence d'emprunt nouveau. M. GRILLOT rappelle l'équilibre du budget tel que présenté lors des orientations budgétaires. En 1^{er} lieu, l'excédent reporté permet d'équilibrer le budget. « Il peut être sage de faire un emprunt pour garantir la sécurité, mais toutes les dépenses ne seront pas réalisées cette année. Une décision modificative sera proposée à l'automne si besoin. »

M. le Président note que « la trésorerie est actuellement bonne ».

M. DOILLON attire l'attention sur la subvention versée à l'école de musique (50 k€) par rapport à celle versée à la Mission Locale (22 k€) en faveur de l'insertion des jeunes.

M. le Président rappelle que des conférences des maires sont prévues à l'automne (Mission Locale, parc animalier, EPF...) : « ces sujets seront présentés et discutés ».

Recettes fiscales.

M. DOILLON s'interroge sur la durabilité des compensations opérées par l'Etat dans le cadre de la réforme. M. GRILLOT précise en effet que la fiscalité directe est remplacée par des participations d'Etat, diminuant ainsi la marge de manœuvre de la collectivité. M. DOILLON : « cela ressemble à une mise sous tutelle ».

M. GRILLOT précise : « si la DGF est contrainte et que la capacité d'autofinancement devient compliquée, il faudra demander davantage de financements pour les projets, donc nous dépendrons du bon vouloir d'autrui ».

M. T. BORDOT ajoute : « Nous dépendons déjà beaucoup des financeurs dans le montage des projets. »

A la question de Mme LEPAUL sur la vente de l'ancien siège, M. le Président précise que les propositions reçues sont beaucoup plus basses que l'estimation des domaines.

M. DOILLON relève un taux d'endettement « extrêmement faible ».

M. GRILLOT : « Compte-tenu du faible taux d'endettement et des subventions attendues, on est capable de faire de beaux projets. Mais il faut rester vigilant quant à l'équilibre. On ne connaît pas l'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat. »

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril, M. le président propose au Conseil d'adopter les budgets primitifs 2021, présentés de manière détaillée. **Annexes 1 à 8**

BUDGET GENERAL

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget général primitif à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE « SPANC »

VOTES : 49 Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 0
Marc Doillon

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « SPANC » à la majorité.

BUDGET ANNEXE « Vergers de Fontenois »

M. DOILLON attire l'attention sur les subventions d'exploitation cumulés pour ce site. « Nous perdons beaucoup d'argent. »

M. le Président : « la commission devra se pencher sur l'avenir du site : nouvelle mise en gérance, cession des roulettes irréparables... »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « vergers de Fontenois » à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE « Base touristique de Passavant »

M. DOILLON : « Si ce projet était privé, il aurait fermé depuis longtemps. On a délégation pour accompagner les porteurs de projets économiques : mettre en contact, oui, financer autant, non ! »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « base touristique de Passavant » à l'unanimité.

BUDGET « ZAC de la Combeauté »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « ZAC de la Combeauté » à l'unanimité.

BUDGET « ZAC de Demangevelle »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « ZAC de Demangevelle » à l'unanimité.

BUDGET « ZAC de la Mourlotte »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « ZAC de la Mourlotte » à l'unanimité.

BUDGET « ZAC Montdoré »

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le budget primitif « ZAC Montdoré » à l'unanimité.

VII. Tableau des effectifs

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril, M. le Président propose au Conseil de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet en régularisation.

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE ET ACTION SOCIALE

VIII. Mission Locale – Subvention 2021

M. DOILLON précise que les comptes de l'association sont sains et ont été soutenus cette année par le plan de relance.

M. BRULE s'interroge sur l'activité de la MiLo (nombre de jeunes accompagnés, entreprises sollicitées...).

M. le Président explique qu'une présentation sera faite à l'automne, en conférence des maires. M. DOILLON propose d'apporter quelques chiffres concernant la CCHC au prochain conseil.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 24 mars, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la subvention à la Mission Locale de 21 295, 69 € et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette subvention à l'unanimité.

CULTURE

IX. Côté Cour – Partenariat saison 2021-2022

Suivant l'avis favorable du Bureau du 24 mars, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver une aide financière de 3200 € au profit de l'association « Côté Cour », correspondant à 320 places de spectacle, et d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette subvention à l'unanimité.

X. Association « les rendez-vous » – Partenariat 2021

Il est précisé que l'intervention aura lieu le lundi 23 aout.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril, M. le Président propose au Conseil d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTES : 49 Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve cette convention à l'unanimité.

Fin de la réunion : 22h10.